



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail de la Côte d'Or

Organisme de Formation agréé
N° déclaration d'existence
26 21 00437 21

PROGRAMME DE FORMATION MANUTENTIONS DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

□ OBJECTIFS :

- Identifier les risques liés aux mouvements, aux déplacements dans un cadre professionnel et/ou privé.
- Acquérir des postures réflexes lors de la manutention de personnes à mobilité réduite.
- Apprendre à aménager son poste de travail afin de limiter les risques d'accidents du travail.
- Pouvoir appliquer les techniques acquises à la spécificité de son activité.

□ PARTICIPANTS :

Soignants, aides-soignants, agents de service hospitaliers, brancardiers, ambulanciers,...

Salariés d'entreprises du secteur sanitaire et social, adhérentes à l'AIST 21 : hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, organismes d'aides à domicile, cabinets de radiologie,

Formation accessible sans pré-requis.

Pour les exercices pratiques, les stagiaires devront se munir d'une tenue confortable.

□ PROGRAMME :

- Notions d'anatomie (squelette et musculature).
- Evaluation des risques liés à la manutention de personnes à mobilité réduite.
- Acquisition des principes et des gestes de prévention et d'économie d'effort.
Techniques de base pour le déplacement et le port occasionnels de personnes à mobilité réduite (démonstrations, gestuelles...) :
 - Retournements, rehaussements, transferts et translations, ...
 - Utilisation des aides techniques manuelles et/ou mécanisées
 - Adaptation de la technique à la morphologie du soignant et du malade
- Exercices pratiques et prévention au quotidien.

□ MOYENS PEDAGOGIQUES :

La formation est essentiellement pratique. L'acquisition des gestes de prévention se fait à partir de cas pratiques, avec du matériel de démonstration adapté à la manutention de personnes.

La simulation des situations de travail est adaptée en fonction de l'activité professionnelle des participants.

□ DUREE :

10 heures. Les séances sont réparties sur une période maximale d'un mois.

□ **LIEU :** en salle de formation de l'AIST 21 et/ou dans l'entreprise.

□ **TAILLE DES GROUPES :** de 5 à 12 personnes (maximum) par groupe.

□ **FORMATEUR :** formateur de l'AIST 21.

□ TARIF :

- Pour 10 heures de formation : **102 € HT/ salarié**, soit 122,40 € TTC.
- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Forfait pour une formation intra-entreprise : tarifs et modalités sur demande.

Cette formation est imputable sur le plan de formation professionnelle continue (art. L.6313-1, L.4141-1 et suivants du Code du travail). Organisme de formation agréé par la DIRECCTE auprès de la Préfecture de la région Bourgogne sous le numéro 26.21.00437.21.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

□ CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- Le service AST